

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	38 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : **06 septembre 2017**Date d'affichage : **06 septembre 2017**

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Artonne.

Etaient présents : Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Éric GOLD, Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Catherine IRLLES (suppléante de Christian DESSAPTLAROSE), Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absent ayant donné un pouvoir :

Yolande BURETTE a donné pouvoir à David MOURNET
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER
André DEMAY a donné pouvoir à Luc CHAPUT
Roland GENESTIER a donné pouvoir à Éric GOLD

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude MOLINIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2017- 138 : ETUDE DE PREFIGURATION DE LA PRISE DE COMPETENCE GEMAPI - GROUPEMENT DE COMMANDE

Rapporteur : Stéphane BARDIN

Suite à la loi NOTRe, les EPCI deviennent compétents au 1^{er} janvier 2018 pour la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).

Afin de préparer cette prise de compétence, il est envisagé une étude pour son exercice sur l'entité hydrographique de la Morge. Cette étude sera portée par les communautés de communes Riom Limagne et Volcans, Plaine Limagne et Combrailles Sioule et Morge.

Le marché sera lancé sous forme de groupement de commande, dont la coordination sera assurée par Riom Limagne et Volcans. Cette étude pourrait être subventionnée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Répartition financière : au prorata de la population.

Une commission ad'hoc est constituée afin de procéder à l'analyse des offres. Celle-ci est composée d'un titulaire et d'un suppléant par EPCI.

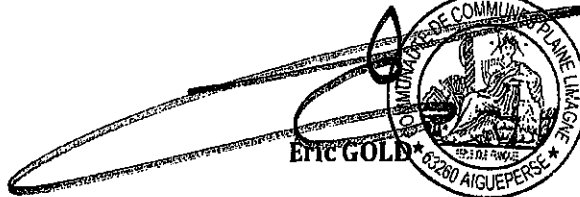
→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de lancer une étude pour la mise en place de la compétence GEMAPI avec les communautés de communes Riom Limagne et Volcans et Combrailles Sioule et Morge ;
- de désigner Riom Limagne et Volcans coordinateur du marché ;
- de désigner Stéphane BARDIN et Robert IMBAUD respectivement membres titulaire et suppléant de la commission ad'hoc du groupement de commande ;
- d'autoriser le président à signer la convention de groupement de commande.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 19/09/2017
Le Président,


ERIC GOLD

